

Préavis N° 14-2021 au Conseil communal

sollicitant

un crédit de CHF 1'285'000.00 destiné à la désaffectation partielle du
cimetière communal et au réaménagement d'une partie de celui-ci
en dépôt de matériel pour le service Travaux & Voirie

Date proposée pour la séance de la Commission :

**Mercredi 31 mai 2021 à 18h30
Castelmont, salle 1&2**

Délégué de la Municipalité : Michel Pellegrinelli

Prilly, le 18 mai 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le cimetière communal de Prilly dispose d'un faible solde de places vacantes. À l'heure où ces lignes sont écrites, 50 emplacements pour tombes cinéraires et 70 pour tombes à la ligne sont disponibles. L'ancien secteur 13, désaffecté en 2009 et laissé en jachère depuis, devait assurer la continuité.

D'autre part, et suite au réaménagement du périmètre du refuge communal en 2016, le service Travaux & Voirie a perdu une surface de dépôt de matériel d'environ 900 m², qui manque cruellement et n'a pas été remplacée.

Afin de remédier à ce problème d'entreposage, la Municipalité a développé et mis à l'enquête en 2019 un premier projet de réaffectation d'une parcelle à l'angle du chemin de Passiaux et de la route du Mont. Face à une importante levée de bouclier des riverains, ce projet a été retiré au bénéfice d'une nouvelle étude sur l'emplacement du secteur en jachère du cimetière communal.

Ce projet de réaffectation partielle du cimetière en dépôt de matériel pour la voirie communale rend caduque la continuité des disponibilités prévue. Une désaffectation des secteurs dont les tombes sont arrivées au terme de leurs droits légaux devient donc urgente.

En outre, un problème secondaire a été mis à jour lors de la requalification de la route de Broye et la mise en séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux du secteur. L'édicule public du cimetière est connecté au réseau communal en raccordement unitaire. Or le règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, auquel la Ville est bien évidemment soumise, impose aux riverains une mise en séparatif de leurs installations privées dans les deux ans qui suivent la notification communale, et cette notification a été faite en 2018. La Ville est donc tenue de réaliser les modifications dans les meilleurs délais, mais le tracé des canalisations passe sous les tombes du secteur 8 longeant l'avenue du Château. Il est donc nécessaire de désaffecter ce secteur pour exécuter ces travaux.

1. Description du projet

1.1 Désaffectation

Les secteurs visés, soit, conformément au Règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres, ceux dans lesquels la dernière inhumation est antérieure à 1996, figurent en bleu dans l'illustration ci-après.



Dans les faits, les dernières inhumations du secteur 8 datent de 1985, celles du secteur 11 de 1987, celles du secteur 12 de 1989 et celles du secteur 1 de 1991.

La désaffectation a été notifiée par voie officielle (feuille des avis officiels), et par courrier aux personnes concernées par la succession dont les coordonnées étaient connues, en mars 2021, laissant le délai légal de 6 mois aux ayants-droits pour exprimer leurs vœux quant aux monuments et aux ossements ou cendres.

Ce délai échu et suite donnée aux volontés des ayants-droits, l'opération consistera au retrait des monuments restants, au dégrappage d'une épaisseur d'une vingtaine de centimètres de terre et de mise en place de nouvelle terre végétale ensemencée de gazon fleuri.

Il est prévu de réaliser les travaux durant l'hiver 2021-2022 sur une durée de 8 semaines. Ils débuteront par les secteurs 1 et 8 en octobre 2021, travaux durant lesquels les reliquats de la fontaine se trouvant sur le secteur 8 seront également retirés. S'ensuivront, entre mi-février et mi-mars 2022, les secteurs 11, 12 et 14. Durant cette deuxième étape, l'accès se situant entre les secteurs 11 et 12 sera également supprimé, pour permettre le futur réaménagement en deux terrasses de ces secteurs, au lieu des quatre qu'ils occupent actuellement, réaménagement qui fera l'objet d'un préavis ultérieur. D'autre part, ces travaux seront l'occasion de remplacer le point d'eau d'arrosage existant.

L'appel d'offres prévoit pour les entreprises des horaires de travail de 7h à 12h et de 13h à 17h, ainsi que des interruptions lors de services funèbres.

D'un point de vue administratif, l'opération de désaffectation génère passablement de travail de mise à jour des bases de données et d'archivage. Cette surcharge de travail, qui incombe au service des Inhumations, assuré par l'Office de la population, ne peut pas être absorbée par le personnel usuel. Le préavis prévoit donc le financement d'un collaborateur auxiliaire pour une durée d'un mois, afin de permettre l'actualisation «en temps réel» des données informatiques.

1.2 Dépôt

L'ancien secteur 13, désaffecté en 2009, qui jouxte le chemin de la Fleur-de-Lys, se prête parfaitement aux besoins du service Travaux & Voirie pour l'aménagement d'une zone de dépôt de matériel.

Cette zone, en bleu dans la situation suivante, sera organisée selon le plan joint.



La zone doit être terrassée pour obtenir une surface horizontale. Pour ce faire, la réalisation de deux murs de soutènement est nécessaire. L'un, au bas du chemin de la Fleur de Lys, commencera le long du trottoir à un faîte de 1.10 m pour venir à niveau au droit du portail quelque 20 mètres plus haut. De l'autre côté, le

long du cheminement intérieur du cimetière, un mur plus imposant commencera à 2.60 m au bas, sera interrompu en son milieu par un portail offrant un accès direct au dépôt depuis le cimetière, et terminera à 60 cm au pied des columbariums. L'ensemble sera clôturé et la clôture végétalisée de vigne ou de lierre.

Sur la partie supérieure, au dos des nouveaux columbariums, un talus de quelque 2 mètres aboutira sur une surface en béton destinée à l'entreposage de bennes. De gauche à droite, nous aurons une benne de petite taille, vide, utilisée pour le transport de matériaux inertes. Suivra la berce-châssis nous permettant de transporter les barrières de manifestations. Nous disposerons ensuite une benne de terre végétale à évacuer, une benne vide, deux bennes de matériaux inertes. La dernière benne est destinée aux déchets verts et sera couverte pour éviter les odeurs de fermentation.

Sur la droite, la zone en bleu est une rampe d'accès, en enrobé bitumineux, qui permettra aux tracteurs de tonte de venir vider leur remorque «à niveau» avec la benne adéquate.

Dans le coin inférieur droite, face au local des jardiniers, une petite dalle béton permettra de stocker une petite quantité de terre végétale, de gravier et de tout-venant pour l'usage quotidien du personnel du cimetière.

Le solde de la surface, travaillée en grave compactée perméable, servira principalement de zone de manœuvre pour les véhicules, et de zone de stockage pour les signalisations de chantier, les éléments de séparation de trafic et autres accessoires d'utilisation courante.

2. Coûts des études et des travaux

Conformément à la loi sur les marchés publics, la désaffectation a fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation. Pour le dépôt, en raison d'un retard dans l'enquête publique, l'appel d'offre n'a pas encore eu lieu. La situation est donc relativement inhabituelle puisqu'une grosse inconnue subsiste sur le niveau de pollution des sols à excaver, avec pour conséquence une variation possible des coûts d'évacuation. Compte tenu de cette situation d'avant-projet, un montant de réserve maximal a été prévu dans l'éventualité où toutes les terres se trouveraient en pollution maximum (type E, bioactif).

Les coûts de la désaffectation se résument comme suit :

Désaffectation selon soumission	CHF 186'828.30
Sanitaire pour point d'eau	CHF 1'317.50
Personnel auxiliaire Service des inhumations (Office de la population)	CHF 7'500.00
Total	CHF 195'645.80
Divers et imprévu (10 %)	CHF 19'564.58
Montant total HT	CHF 215'210.38
TVA 7.7 %	CHF 16'571.20
Montant total TTC	CHF 231'781.58
Arrondis	CHF 218.42
Montant total TTC arrondi	CHF 232'000.00

Les coûts du nouveau dépôt se résument comme suit :

Géomètre	CHF 5'000.00
Géotechnicien	CHF 25'000.00
Calcul structure	CHF 9'000.00
Génie civil	CHF 505'000.00
Réserve pollution	CHF 306'000.00
Total	CHF 850'000.00
Divers et imprévu (15 %)	CHF 127'500.00
Montant total HT	CHF 977'500.00
TVA 7.7 %	CHF 75'267.50
Montant total TTC	CHF 1'052'767.50
Arrondis	CHF 232.50
Montant total TTC arrondi	CHF 1'053'000.00

Un montant pour «Divers et imprévus» de 15 % a été ajouté aux montants ci-dessus, afin de prendre en compte d'éventuels événements fortuits ou prestations inattendues auxquels il y aurait lieu de faire face. Il est supérieur au 10 % habituellement appliqué en raison du grand taux d'incertitude qui s'applique ici. En effet, les montants de génie civil sont au niveau d'estimation d'avant-projet.

Montant total TTC du préavis	CHF 1'285'000.00
-------------------------------------	-------------------------

6. Incidences financières

Budget d'investissement

Montant en CHF arrondis

Total	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses (objet du préavis)	1'285'000	115'000	1'170'000		
Subventions	0				
Participations ou autres	0				
Total investissements net	1'285'000	115'000	1'170'000	0	0

Paramètres de base

Durée d'amortissements	30
Année début de l'amortissement	2023
Année boucllement du préavis	2052
Taux d'intérêts moyen	1.50%

Budget de fonctionnement

Montant en CHF arrondis

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Intérêts</i>					
Charge d'intérêts 3909.000.3100		1'700	19'300	18'600	18'000
<i>Amortissements</i>					
Charge d'amortissements 3311.000.3100			43'000	43'000	43'000
<i>Autres charges</i>					
Néant					
Total charges fonctionnement		1'700	62'300	61'600	61'000
<i>Autres recettes</i>					
Néant					
Total recettes fonctionnement					
Total charges fonctionnement net		1'700	62'300	61'600	61'000

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 14-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'285'000.00 pour la désaffectation partielle du cimetière communal et le réaménagement d'une partie de celui-ci en dépôt de matériel pour le service Travaux & Voirie;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 43'000.00 par année par le compte 3311.000.3100 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3309.000.3110;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexe :

1. Plan du dépôt de voirie